PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de Saint-Victor-L'Abbaye

CONSULTATION DU PUBLIC

MOTIFS DE LA DÉCISION

en application de l'article 7 de la charte de l'environnement et des articles L120-1 et L123-19-1 du code de l'environnement (information et participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement)

Le public a disposé d'un délai de 21 jours, du 25 mai 2021 au 14 juin 2021 inclus, pour faire part de ses observations par voie électronique, postale ou sur les registres de consultation ouverts à cet effet dans les bureaux de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime et à l'Antenne de la Communauté de Communes Terroir de Caux, sur le projet d'arrêté de délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Saint-Victor-L'Abbaye.

À l'issue de la période de consultation, aucune contribution n'a été déposée sur les registres de la DDTM de la Seine-Maritime et de l'Antenne de la Communauté de Communes Terroir de Caux, ni adressée par voie postale ou électronique.

Le projet d'arrêté préfectoral n'a en conséquence pas été modifié au regard de la consultation du public. Ce document est mis en ligne pour une durée minimale de 3 mois.

Rouen, le 16 juin 2021

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
le responsable du bureau agro-environnement et structures
du service économie agricole

Guillaume PISANESCHI

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76 001, 76 032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
http://www.seine-maritime.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)